

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-60

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONTRAT D'OBJECTIFS ET  
DE MOYENS ENTRE LA  
VILLE ET L'ASSOCIATION  
SPORTIVE LYON-CALUIRE  
HANDBALL -  
RENOUVELLEMENT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de : D. COUTURIER**

L'Association Sportive Lyon-Caluire Handball, émanation d'une section de l'AS Caluire, permet la pratique du handball depuis plus de 70 ans. 415 licenciés composent son effectif dont les trois quarts ont entre 8 et 26 ans.

Cette association permet la pratique compétitive du handball : l'équipe fanion jouera au titre de la saison 2019/2020 en Nationale 1. Sont également proposés, le hand-fauteuil et le handball-loisir. Ces dernières années, le club a mis l'accent sur le développement de sa section féminine et la continuité sur la formation des jeunes.

Par délibération en date du 26 mars 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball et la Ville. Ce contrat est aujourd'hui arrivé à échéance.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui dispose que la conclusion d'un contrat est obligatoire dès lors que le montant de la subvention attribuée par une collectivité à une association dépasse le seuil de 23 000 € et afin de poursuivre le partenariat existant, il est proposé de conclure à nouveau un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball.

Les objectifs partagés par l'Association et par la Ville sont inscrits au contrat, notamment : le maintien d'une offre sportive de qualité, la découverte et l'initiation aux différentes pratiques liées au handball, l'encouragement de la mixité sociale, l'égal accès des filles et des garçons ou encore le développement des valeurs véhiculées par l'activité sportive comme le respect et l'entraide.

Enfin, la mise à disposition de locaux et / ou de matériel à l'association par la Ville, en application du présent contrat d'objectifs et de moyens, fera l'objet de conventions spécifiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

le contrat d'objectifs et de moyens, annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUIN 2019**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

